



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

### REUNION DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020 EN VISIO-CONFERENCE

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, R. ZAMO, B. FOLTIER, F. GALLONDE, J. CROISE, N. SAADA, N. RIT, L. FILIN, A. BCHIR, A. AISSAOUI, J. CARLIER.

Assistent : M. I. GRADINARI.

Excusés : MELLE J. BARROCAS, MM. D. DUPUIS, J. REBELO, R. HOCQ (UNAF 94).

#### INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « absents-présents », la réunion est ouverte à 21h. L'ordre du jour est le suivant :

- Calendrier 2020/2021
- Modification du Règlement Intérieur pour 2020/2021
- 1<sup>er</sup> QCM
- Formation initiale 1
- Convocation d'arbitres
- Questions diverses et tour de table

#### CALENDRIER 2020/2021

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, compte tenu du fait que les rassemblements sont interdits, **toutes les actions prévues sur le mois de novembre et décembre sont ajournées.**

Le calendrier va donc être retravaillé afin de proposer de nouvelles dates en cohérence avec les prises de décision des pouvoirs publics.



## MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR 2020/2021

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle ; la CDA propose l'amendement des points suivants pour le prochain Comité Directeur du District

<p>RI Article 6 : Test(s) Physique(s) La CDA organise chaque saison un test physique. Chaque Arbitre Départemental en titre ou Arbitre Assistant Départemental en titre est tenu de se présenter à la convocation afin de passer son test physique.</p> <p>Le test physique en vigueur est celui défini à l'annexe 2 du présent règlement.</p> <p>En cas d'absence à la première convocation, l'Arbitre a jusqu'au <del>15 décembre</del> de la saison en cours pour se mettre en conformité en se présentant à l'une des sessions de rattrapage organisées par la CDA. En l'absence de régularisation de sa situation, l'Arbitre ne peut plus prétendre à être désigné sur une compétition officielle.</p> <p>L'Annexe 2 du présent Règlement définit le type et les moyens des tests physiques, les modalités d'organisation et les obligations des Arbitres en la matière. L'Annexe précitée décrit également les conséquences, en cas d'échec ou de non-participation, ainsi que les incidences sur le classement de fin de saison pour les Arbitres.</p>	<p>RI Article 6 : Test(s) Physique(s) La CDA organise chaque saison un test physique. Chaque Arbitre Départemental en titre ou Arbitre Assistant Départemental en titre est tenu de se présenter à la convocation afin de passer son test physique.</p> <p>Le test physique en vigueur est celui défini à l'annexe 2 du présent règlement.</p> <p>En cas d'absence à la première convocation, l'Arbitre a jusqu'au <b>28 Février</b> de la saison en cours pour se mettre en conformité en se présentant à l'une des sessions de rattrapage organisées par la CDA. En l'absence de régularisation de sa situation, l'Arbitre ne peut plus prétendre à être désigné sur une compétition officielle.</p> <p>L'Annexe 2 du présent Règlement définit le type et les moyens des tests physiques, les modalités d'organisation et les obligations des Arbitres en la matière. L'Annexe précitée décrit également les conséquences, en cas d'échec ou de non-participation, ainsi que les incidences sur le classement de fin de saison pour les Arbitres.</p>
---	--

## 1<sup>er</sup> QCM

La CDA prend connaissance des résultats du 1<sup>er</sup> QCM.

**Elle décide de faire application du règlement intérieur de la note minimale de 08/20.**

Les arbitres ayant moins de 08/20 (ou ne l'ayant pas réalisé) ne sont plus désignables jusqu'au second QCM.

Elle rappelle que les arbitres qui auraient moins de 08/20 au second QCM ne seraient plus désignables jusqu'à la fin de saison.

En l'état, le second QCM est prévu la 2<sup>ème</sup> semaine de décembre 2020.



## FORMATION INITIALE 1

La CDA prend connaissance des résultats.  
Sur 27 candidats, 15 ont obtenu la note minimale.

Elle adresse ses plus chaleureuses félicitations à MMe/MM : Ayoub AYOUI, Gihane BANBAIL, Walid BENDJEMA, Anthony BILLARDON, Mohamed BOUALILA, Amine BOUEDDINE, Angie BOUTUE, Shahin CHAIBI, Karim HANAFY, Hédhie KROUK, Kaeo LECHEVALIER, Thimothée PIETTE, Lucas PISANU, Madi SACKO, François VERVISCH.

Ils seront contactés ultérieurement, une fois la reprise des compétitions, pour réaliser leur match d'observation.

## CONVOCATION D'ARBITRES

Conformément au Règlement Intérieur, les arbitres suivants seront convoqués lors de la prochaine séance de la Commission Départementale d'Arbitrage. Une convocation individuelle et personnelle sera adressée à chaque arbitre :

**M. DRAME YAHAYA**  
**M. SISSOKO MAMADOU**  
**M. MESSAOUD SKANDER**  
**M. EJJAKI YOUSSEF**  
**M. CHAOUACHI HAJER**  
**M. BENAMARA RAYAN**

## QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE

Après un tour de table, la séance est levée à 23h00.

## PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION

Le Secrétaire de séance  
Nicolas RIT

Le Président  
José DIAS